

# BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 8 JUIN 2021 - n°79



## LE FLASH

### L'ÉDITO

Madame, Monsieur,  
Chers concitoyens,

Comme il est bon de voir enfin notre commune revivre !

En ce mois de juin au cours duquel une deuxième puis une dernière étape de déconfinement seront normalement franchies, nous avons le plaisir de pouvoir envisager la reprise d'animations que nous attendions tant et j'espère que vous aurez, comme nous, l'envie d'en profiter, dans le respect bien entendu des mesures sanitaires.

Deux grands rendez-vous démocratiques nous attendent les 20 et 27 juin avec les élections départementales et régionales qui se dérouleront simultanément. Tout sera bien entendu mis en œuvre pour accueillir les électeurs dans les meilleures conditions.

Les projets de l'équipe municipale se poursuivent : les nouveaux aménagements des espaces verts ont pris place, le dispositif « participation citoyenne » sera prochainement lancé et notre flash retrouve enfin une rubrique agenda, avec des animations proposées, soit par des élus, soit par des braslois impatients de transmettre leurs savoir-faire.

N'hésitez pas à en profiter pleinement tout en restant prudents, le virus circule toujours parmi nous.

**Julie CONTOZ**  
Maire de Brasles

### Bientôt les vacances...pensez à réserver pour le centre de loisirs !



Les enfants viennent de démarrer leur dernier mois de classe de l'année scolaire et les vacances d'été approchent à grands pas. **Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants au centre de loisirs que l'Agglomération met en place sur Brasles du 7 au 30 juillet prochain.** Pour accéder à l'espace de réservation, rendez-vous sur l'Espace famille du portail de la CARCT ([www.carct.fr](http://www.carct.fr)). **Une réunion d'information et de présentation du programme aura lieu le lundi 14 juin à 19h en Mairie** (inscription préalable nécessaire auprès d'Eddy BOUNY, coordinateur Enfance et Jeunesse pour notre commune au 07 62 35 15 89 ou par mail à [eddy.bouny@carct.fr](mailto:eddy.bouny@carct.fr)).

Pour toute question, le service Enfance Jeunesse de l'Agglomération reste également joignable par email à [espace-famille@carct.fr](mailto:espace-famille@carct.fr), par téléphone au 03 23 69 75 41 ou dans l'un de ses points relais famille (si vous avez un besoin d'accompagnement dans vos démarches).

### Opérations de contrôle de la Gendarmerie

Vitesse excessive, stationnement anarchique, incivilités...la compagnie de Gendarmerie de Château-Thierry - Nogentel a réalisé des opérations de contrôles au cours des dernières semaines sur notre commune et celles-ci seront amenées à se répéter prochainement.

Les abords de l'école maternelle, où la présence en nombre de véhicules au moment des entrées et sorties de classes est le point le plus préoccupant. De réels problèmes de sécurité pour les piétons, dont les jeunes enfants se posent chaque jour.

Après une phase de dialogue à portée pédagogique, les gendarmes pourraient être amenés à verbaliser les comportements dangereux.

Soyons tous responsables !

### La boîte à livres à nouveau accessible

Avec l'allègement progressif des mesures de confinement, la municipalité a choisi de remettre en service la boîte à livres installée sur la place de la Mairie.



**Ouverte à tous, elle fonctionne sur un principe de solidarité où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.**

Cette boîte à livres solidaire favorise également le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne.

### Retour en images sur...



Samedi 8 mai, les élus - en comité restreint du fait des mesures sanitaires en place - et les membres de la section des Anciens Combattants de Brasles ont commémoré l'Armistice de 1945 en procédant au traditionnel dépôt de gerbes au pied du monument aux morts, après la lecture des discours officiels.

### IMPORTANT : ELECTIONS

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin, de 8h à 18h dans la salle Condorcet de la Mairie.

Nous vous rappelons qu'il est impératif de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

